

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 26 novembre 2013

## L'éducation à l'environnement et au développement durable tout au long de la vie, pour la transition écologique

### Déclaration du groupe de l'agriculture

« *Il n'y aura pas de transition sans éducation au changement* ». C'est une des premières phrases de cet avis. Le groupe de l'agriculture y souscrit tout à fait. Nous partageons la préoccupation de faire prendre conscience à l'ensemble de nos concitoyens, et à tous les acteurs économiques, des changements inéluctables qui sont à l'œuvre, mais aussi, et surtout, de proposer des moyens d'agir.

Le groupe de l'agriculture regrette que cet avis ait dépassé le cadre du sujet qui nous était fixé. Bien sûr, l'éducation à l'environnement et au développement durable doit se mettre en place dès le plus jeune âge, mais il ne nous était pas demandé de traiter ce seul aspect.

Nous y avons consacré des développements importants au détriment des aspects économiques et sociaux ou plus particulièrement, par exemple, du sujet de l'information du consommateur.

C'est une question qui reste complexe et difficile à mettre en œuvre. La réflexion mérite d'être approfondie pour déterminer avec plus de précision ce que peut être une information compréhensible pour le consommateur, pour évaluer les coûts supplémentaires qu'entraîne ce dispositif pour les entreprises, pour décider des modes de contrôle de l'affichage des informations et de leur contenu. Il nous paraît également incontournable que cette réflexion soit menée de manière harmonisée avec les autres États membres de l'Union européenne, sous peine, paradoxalement, de pénaliser les acteurs français.

Nous aurions pu également mettre plus directement en valeur les initiatives prises par les entreprises et leurs réseaux professionnels dans les différents secteurs d'activité. Le secteur agricole est très actif dans ce domaine, bien entendu dans le cadre de la formation initiale, mais aussi dans le cadre de la formation continue. Ainsi, par exemple, nous intervenons souvent dans les établissements agricoles, dans le cadre des modules d'enseignement pluridisciplinaire. Nous avons, par ailleurs, des relais d'information sur l'ensemble du territoire pour diffuser les nouvelles pratiques, pour éclairer sur les enjeux du développement durable.

Nous organisons souvent des journées d'information sur les thématiques environnementales, à destination des chefs d'exploitation et de leurs salariés, par le biais des chambres d'agriculture et des réseaux syndicaux.

Enfin, nous menons un travail spécifique pour expliquer la réglementation environnementale, ses origines et les objectifs poursuivis afin d'en faciliter l'application. Il est important de rappeler que

plus de 75 % des agriculteurs ont été formés en seulement trois ans, dans le cadre de Certi-Phyto, au bon usage des produits phytosanitaires.

Cet avis, conduit dans un temps trop restreint, contient un très grand nombre de propositions dont la mise en œuvre concrète nous échappe parfois et qui auraient mérité à la fois des éclaircissements et une hiérarchisation.

Malgré ces quelques réserves, le groupe de l'agriculture s'est prononcé majoritairement en faveur de l'avis.